

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ALLEMANT

Par arrêté du **21/05/2025**, le Président de la communauté de communes du Val de l'Aisne a ordonné **l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allemant**. À cet effet, **Monsieur Régis CHEVALIER**, directeur général des services mutualisés, a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Allemant pendant la durée de l'enquête, du **lundi 16 juin 2025 (ouverture à 9h00) au mercredi 16 juillet 2025 (clôture à 18h00)** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. **L'enquête publique sera close le mercredi 16 juillet 2025 (clôture à 18h00).**

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en mairie d'Allemant. Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie d'Allemant et sur le site Internet de la communauté de communes du Val de l'Aisne : **<https://urba.cc-valdeaisne.fr/>**

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Allemant ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairie.allemant02@wanadoo.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 16 juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 28 juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 16 juillet 2025 de 15h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Allemant et au siège de la communauté de communes du Val de l'Aisne aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le portail de l'urbanisme et du droit des sols de la communauté de communes du Val de l'Aisne : **<https://urba.cc-valdeaisne.fr/>**

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la communauté de communes du Val de l'Aisne après avis de la commune de Allemant. L'autorité compétente responsable du plan local d'urbanisme est la communauté de communes du Val de l'Aisne. Les informations peuvent être demandées à la commune de Allemant.

Le Président de la communauté de communes du Val de l'Aisne.